

b) Mesures conservatoires

Avez-vous pris des mesures pour limiter les dommages ?

Non

Oui ; - Nature :

- Date à laquelle ces mesures ont été prises : Cliquez ici pour entrer une date.

- Coût : €

Date : Cliquez ici pour entrer une date.

Signature(s) :

ATTENTION !

Seuls les dégâts mentionnés dans votre demande pourront faire l'objet d'une indemnisation ; signalez donc **TOUS LES DEGATS QUE VOUS AVEZ CONSTATES**. N'oubliez pas de fournir **TOUTES LES PREUVES NECESSAIRES** ; des photos sont fortement recommandées.